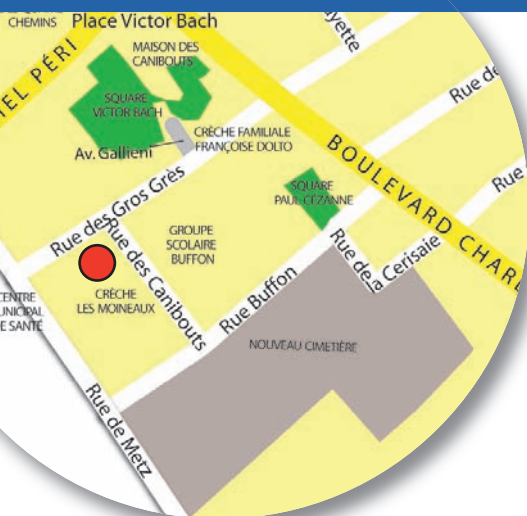


le CENTRE MUNICIPAL de **SANTÉ** DE COLOMBES



HORAIRE

**Le CMS est ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
et le samedi de 8h30 à 12h (2 samedis par mois)**

COORDONNÉES

**267 bis, rue des Gros Grès – 92700 Colombes
Tél. (médical) : 01 42 42 41 48
Tél. (dentaire) : 01 47 80 29 44
Fax : 01 42 42 02 47**



le CENTRE
MUNICIPAL
de **SANTÉ** DE COLOMBES



UNE GAMME COMPLÈTE DE SERVICES

Le Centre Municipal de Santé (CMS)

propose des consultations de médecine générale et spécialisée, ainsi que des consultations dentaires. C'est également un centre de planification familiale.

UN PAIEMENT FACILITÉ

Les patients qui viennent en consultation au CMS ne règlent que le ticket modérateur sur présentation de leur carte de sécurité sociale.

Les consultations sont gratuites dans certains cas de prises en charge sociale (CMU, AME et certaines mutuelles), sur présentation d'un justificatif.

Modes de paiement

- ▶ Chèques bancaires
- ▶ Carte bancaire
- ▶ Espèces

À savoir

au CMS, une borne permet d'actualiser votre carte Vitale.



SERVICES

MÉDECINE GÉNÉRALE ET SPECIALISÉE

- ▶ Médecine générale
- ▶ Cardiologie
- ▶ Dermatologie
- ▶ Gastro-entérologie
- ▶ Gynécologie
- ▶ Néphrologie
- ▶ Nutrition
- ▶ Rhumatologie
- ▶ ORL
- ▶ Soins et prothèses dentaires

CONSULTATIONS

*Sur rendez-vous,
par téléphone ou
directement au guichet
du CMS.*

IMAGERIE MÉDICALE

- ▶ Radiologie/échographie/
mammographie
- ▶ Échographie cardiaque

*Sur rendez-vous de
préférence, au guichet du
CMS avec son ordonnance.*

INFIRMERIE

- ▶ Infirmierie
- ▶ Prélèvements
de laboratoires
- ▶ Injections, vaccinations,
pansements

*Soins infirmiers sur l'ensemble
des heures d'ouverture du
CMS de 10h à 18h.*

*Sur rendez-vous
de préférence, du lundi
au vendredi de 8h45 à 10h.*

*Sur prescription médicale,
se munir de son carnet
de vaccination.*

CENTRE DE PLANIFICATION FAMILIALE

- ▶ Conseils et entretiens
confidentiels, individuels et
en couple
- ▶ Pilule du lendemain
- ▶ Contraception
- ▶ Animation en milieu scolaire
et associatif

*La conseillère conjugale
consulte le lundi et le
mercredi de 14h à 19h et le
jeudi de 13h30 à 16h30.*

*En dehors de ces horaires
voir avec le service infirmier.*